

Informations générales sur les cours

en vigueur à partir de 2026

Vue d'ensemble

La Formation des entraîneurs Suisse est une section de la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM, qui dépend elle-même de l'Office fédéral du sport OFSPO. La Formation des entraîneurs Suisse est le centre de compétences pour la formation et la formation continue des entraîneur-e-s de sport de performance et de sport d'élite. Elle travaille en étroite collaboration avec Swiss Olympic, l'association faîtière du sport suisse, et Swiss Coach, l'association professionnelle des entraîneur-e-s de sport de performance et de sport d'élite.

Pour les cursus débouchant sur un titre professionnel (brevet fédéral d'entraîneur de sport de performance et diplôme fédéral d'entraîneur de sport d'élite), la Formation des entraîneurs Suisse s'occupe exclusivement de la formation; les examens finaux (examen professionnel et examen professionnel supérieur) et l'évaluation des prestations des candidat-e-s sont assurés par Swiss Olympic et Swiss Coach.

Validité

Les informations suivantes s'appliquent à tous les cours/modules de la Formation des entraîneurs Suisse.

Admission

Pour les personnes dont le sport fait partie du programme J+S, les cours sont accessibles aux conditions suivantes:

- pouvoir justifier d'une formation de cadre J+S avec le complément Sport de performance et;
- exercer une activité d'entraîneur-e au niveau sport de performance ou sport d'élite;

Pour les personnes dont le sport ne fait pas partie du programme J+S, les cours sont accessibles sur présentation d'un dossier de candidature et aux conditions suivantes:

- disposer de la formation interne la plus élevée dans sa fédération, conformément au concept de formation reconnu par l'organe responsable;
- exercer une activité d'entraîneur-e au niveau sport de performance ou sport d'élite;
- et bénéficier du soutien d'une fédération sportive reconnue par Swiss Olympic.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le [site Internet de la Formation des entraîneurs Suisse](#).

Inscription

Chaque cours doit faire l'objet d'une inscription distincte. Les inscriptions aux offres de la Formation des entraîneurs Suisse se font sur la plateforme elAM (cliquer [ici](#) pour plus de détails à ce sujet). Les délais d'inscription à respecter sont publiés sur la plateforme. En s'inscrivant, les intéressé-e-s acceptent les conditions de réalisation des cours.

S'il y a plus de demandes que de places, ces dernières sont attribuées dans l'ordre de priorité suivant:

1. Aux personnes participant ou ayant été admises à un cursus de la Formation des entraîneurs Suisse (CEP, CED).
2. Aux personnes titulaires d'un complément Sport de performance J+S et exerçant une activité dans le sport de performance.

3. Aux personnes ayant été admises à ou bénéficiant d'une recommandation pour une spécialisation (p. ex. Performance athlétique)

4. Aux personnes admises sur dossier

Les participant-e-s sont informé-e-s de leur admission et reçoivent des informations complémentaires. Les candidats et candidates non admis (en raison de l'ordre de priorité établi) sont également informé-e-s en bonne et due forme et se voient proposer des offres de remplacement.

Les personnes inscrites qui ne souhaitent pas être hébergées dans le cadre de la formation sont priées d'en informer le secrétariat de la Formation des entraîneurs Suisse par courriel un mois au plus tard avant le début du cours. Toute arrivée la veille au soir ou toute demande de chambre individuelle (moyennant un prix plus élevé) doit être annoncée une semaine au plus tard avant le début des cours. Les demandes particulières relatives à la réservation de l'hébergement sont traitées et confirmées par l'équipe de réservation.

Réalisation des offres

L'OFSCO se réserve le droit de modifier le programme des cours publié.

Prix

Frais de formation: Les offres de formation autres que le CEP et CED sont en principe facturées à raison de 100 francs (CHF) par jour de cours. Les frais de formation effectifs sont publiés sur la plateforme d'inscription.

Les frais de formation couvrent la participation à tous les éléments de l'offre, les documents de cours et l'accès au système de gestion de l'apprentissage ILIAS. Ils ne couvrent pas l'hébergement ni les repas.

Hébergement/Restauration: Pour les offres qui ont lieu à Macolin, les frais d'hébergement et de restauration se montent à 65 francs par jour, et à 15 francs pour le dernier jour de cours. Pour les offres ou parties de cours se déroulant ailleurs qu'à Macolin, les conditions applicables figurent dans l'annonce.

Conditions de paiement: Le prix facturé doit être payé en totalité (frais de formation + hébergement et restauration) dans les dix jours suivant la réception de la facture. Les personnes inscrites qui n'ont pas payé leur dû à l'échéance fixée ne sont pas admise au cours.

Les personnes suivant des cours de préparation à un examen fédéral peuvent demander un soutien financier au Centre suisse de services Formation professionnelle ([CSFO](#)) (après l'examen). Les informations et formulaires nécessaires sont disponibles sur le [site Internet](#) du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Annulation

Par le participant ou la participante: Il est possible de se désister par écrit et sans frais jusqu'à un mois avant le début de l'offre. Passé ce délai, en cas de désistement ou de non-participation, la totalité des frais d'inscription est due. Aucune réduction des frais de cours n'est accordée pour une simple absence à une séquence d'enseignement, et la séquence manquée ne peut pas être rattrapée en participant à une autre offre. L'annulation de prestations d'hébergement et de repas est régie par les conditions générales du Centre national de sport de Macolin.

Par l'OFSCO: Si une offre ne peut pas être assurée, les participant-e-s se voient, dans la mesure du possible, proposer une offre de remplacement. Si aucun remplacement n'est possible, les frais de cours éventuellement déjà payés sont remboursés.

Exclusion

La Formation des entraîneurs Suisse se réserve le droit d'exclure des participant-e-s de ses formations ou formations continues pour de justes motifs. Par «justes motifs», elle entend notamment les perturbations causées dans ses formations et formations continues ainsi que les violations [aux statuts en matière d'éthique pour le sport suisse](#) et au [à la boussole éthique de Swiss Olympic](#) qui en découlent pour les entraîneur-e-s. Une exclusion ne donne droit à aucun remboursement.

Attestation de participation

Sur demande, une attestation de participation est fournie pour les offres suivies.

Prolongation des reconnaissances J+S

Participer à certaines offres de la Formation des entraîneurs Suisse permet de prolonger des reconnaissances J+S valables ou caduques à condition d'avoir suivi la séquence d'apprentissage en ligne de J+S sur la plateforme d'apprentissage de la Formation des entraîneurs Suisse.

Confidentialité

Durant les cours, les participant-e-s ont accès à des données personnelles partiellement confidentielles (p. ex. résultats des tests de performance de certains sportifs) ou à d'autres données non publiques. Les participant-e-s s'engagent à traiter ces informations comme des informations confidentielles, durant leur formation et au-delà.

Droits d'auteur

L'OFSPO détient, avec les auteurs, un droit d'exploitation gratuit et illimité sur les travaux écrits rédigés dans le cadre des offres. Les photos et vidéos réalisées durant les cours de la Formation des entraîneurs Suisse peuvent être publiées sur les canaux de celle-ci (site Internet, réseaux sociaux, planificateur de formation, etc.) à des fins d'information et de publicité. Toute personne s'y opposant doit en informer la Formation des entraîneurs Suisse par écrit.

Responsabilité en cas d'accident

Durant leur participation aux offres de formation et de formation continue ou durant leur séjour à l'OFSPO, les participant-e-s ne sont pas assurés contre les accidents ni les maladies. L'Office fédéral du sport décline toute responsabilité.

Voies de droit

En cas de différend relatif à la réalisation des offres de la Formation des entraîneurs Suisse, l'OFSPO émet une décision susceptible de recours.